

PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 25 mai 2020 à 19 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{ME} VALÉRIE BOURGOIN, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Absence : M^{me} Julie Nadeau

2020-05-069

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

Tous les membres du conseil municipal, M^{mes} Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et MM Richard Caron, André Caron, Gilles Beaulieu, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland ont reçu un avis de convocation le 21 mai 2020 et tous ont signé l'accusé de réception demandé.

2020-05-070

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Kamouraska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités

d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-05-071

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 19 h 05.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
Secrétaire-trésorière adjointe